



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1 016) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A
L'ASSOCIATION «L'ORCHESTRE ETESIAS»,**

**DÉCISION N° DM-24-449
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024**

A TITRE PAYANT

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « L'Orchestre Etésias » représentée par son Président, Jean-Michel FOUCAUD, dont le siège est situé 6 rue de la République 33110 Le Bouscat, d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz le 22 novembre de 10h00 à 17h00, le 25 novembre de 14h00 à 17h00 et le 26 novembre 2024 de 10h00 à 13h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « L'Orchestre Etésias » représentée par son Président, Jean-Michel FOUCAUD, dont le siège est situé 6 rue de la République 33110 Le Bouscat, une convention de location des salles pour un montant de 158,20 € T.T.C (cent-cinquante-huit euros et vingt centimes), afin d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz le 22 novembre de 10h00 à 17h00, le 25 novembre de 14h00 à 17h00 et le 26 novembre 2024 de 10h00 à 13h00.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241223-lmc1H12556H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024
Date de Publication : 23/12/2024